



MUNICIPALITÉ DE
SAINT-APOLLINAIRE
COMTÉ DE LOTBINIÈRE
PROVINCE DE QUÉBEC

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 NOVEMBRE 2008

À une séance ordinaire tenue le 3 novembre 2008, à 19 h 30, au lieu ordinaire des réunions du Conseil, étaient présents :

Mme Ginette Moreau, mairesse

- M. Léopold Rousseau, conseiller no 1
- M. Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
- M. Jacques Fortier, conseiller no 3
- Mme Julie Rousseau, conseillère no 4
- M. Mario Côté, conseiller no 5
- M. Bernard Ouellet, conseiller no 6

La directrice générale atteste que plus de 16 personnes sont présentes dans la salle.

MENTION DE REMERCIEMENTS

Sincères remerciements à Mme Julie Boulet, ministre des Transports, à Mme Sylvie Roy, Députée de Lotbinière et à M. Michel Labrie, directeur régional du ministère des Transports, pour les travaux de pavage effectués sur la route 273.

ORDRE DU JOUR

PRÉLIMINAIRES :

1. Ouverture de la session
 - a. Enregistrement des droits de parole du public
 - b. Exercice des droits de parole du public
2. Faits saillants et bref résumé de la correspondance
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption des procès-verbaux
5. Adoption des comptes
6. Transferts de crédits

ÉTUDE :

7. DOSSIERS D'URBANISME

- a. Lot 3 387 584 – autorisation CPTAQ
- b. Dérogation mineure – lot 4 122 070, rue Laurier
- c. PIIA Autoroute 20 – affichage chemin Bourret
- d. Dérogation mineure – 46, rue de l'Église
- e. Dérogation mineure – 99, rue de la Piscine
- f. Dérogation mineure – 658, chemin Bourret
- g. Avis de motion – règlement modifiant le régl. de zonage pour ajouter la classe d'usage C-3
- h. Adoption du 1^{er} projet de règlement numéro 605-2008 modifiant le règlement de zonage pour ajouter la classe d'usage C-3

8. LE SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

- a. Achat du lot 3 384 821
- b. Adoption règlement d'emprunt achat de terrains



9. LE SERVICE DES INCENDIES

- a. Rapport sur la situation des activités du service des incendies pour le mois d'octobre 2008

10. LA VOIRIE, HYGIÈNE DU MILIEU

- a. Autorisation au club des Plaines de circuler sur le rang St-Lazare ouest
- b. Autorisation au ministère des Affaires municipales et des Régions
- c. Récupération des plastiques agricoles
- d. Nomination en vertu de l'article 35 de la Loi sur les compétences municipales

11. LE SERVICE DE LA COMPTABILITÉ STRATÉGIQUE

- a. Aide financière au Centre de la petite enfance Jolibois
- b. Contribution financière au hockey mineur Lotbinière pour l'album souvenir
- c. Discours de la mairesse sur la situation financière au 31 décembre 2007 – *Point d'information*

12. ADMINISTRATION

- a. Cocktail bénéfique 2008
- b. Chevaliers de Colomb – 20^e anniversaire de fondation
- c. Inscription au souper des gens d'affaires de Lotbinière
- d. Achat d'un espace publicitaire dans le Guide du citoyen de Lotbinière
- e. Assurances collectives

13. AGENDA POLITIQUE

- a. Réception de la déclaration des intérêts pécuniaires de Julie Rousseau
- b. Adoption du calendrier des séances du Conseil pour 2009

14. VARIA

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

16. CLÔTURE DE LA SÉANCE

14098-11-2008
point no 3

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la séance régulière du 3 novembre 2008 soit accepté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

14099-11-2008
point no 4

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 6 ET 27 OCTOBRE 2008

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité :

Que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 6 octobre et de la séance extraordinaire du 27 octobre dernier soient acceptés tels que présentés.

Adopté à l'unanimité

14100-11-2008
point no 5

ADOPTION DES COMPTES

IL EST PROPOSÉ PAR : Bernard Ouellet, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité :

Que les comptes payés et les comptes à payer soient acceptés et que la mairesse et la directrice générale soient autorisées à les payer.

Adopté à l'unanimité



Salaires bruts payés - Octobre

Ginette Moreau Daigle	1 732.40 \$
Léopold Rousseau	811.94 \$
Jean-Pierre Lamontagne	811.94 \$
Jacques Fortier	811.94 \$
Julie Rousseau	405.97 \$
Mario Côté	811.94 \$
Bernard Ouellet	811.94 \$
Martine Couture	5 584.60 \$
Cathy Bergeron	4 727.48 \$
Martin Miller	2 020.62 \$
Renault Lepage	4 328.82 \$
Dany Lamontagne	3 448.99 \$
Linda Fortin	1 848.69 \$
Membres du conseil et cadres	28 157.27 \$
Employés voirie et bureau	47 859.30 \$
Service de sécurité incendie	4 133.55 \$
Brigadières	1 481.20 \$
Personnel électoral	4 814.00 \$
Personnel de la SAAQ	2 922.18 \$
Total des salaires bruts payés pour octobre 2008 :	89 367.50 \$

Comptes payés - Octobre

Télus (Mike)	Appareils Mike	787.27 \$
Télus	Cabine téléphonique	70.76 \$
Comité secteur Desjardins et Tilly	Remboursement dépôt de salle	50.00 \$
SADC	Remboursement dépôt de salle	50.00 \$
CARRA	Cotisation	936.49 \$
Postes Canada	Frais de poste - Circulaires	282.16 \$
Maison des Jeunes	Subvention	591.39 \$
Marcel Croteau	Ménage de l'Hôtel de Ville	451.00 \$
PageNet	Téléavertisseurs - pompiers	492.46 \$
Benoît Côté	Ménage du Chalet des loisirs	240.00 \$
Benoît Côté	Ménage de la salle communautaire	748.00 \$
Ministère du Revenu	Frais	12.40 \$
Télus	Téléphone	1 960.78 \$
Hydro-Québec	Électricité	3 411.82 \$
L'Équipe Carl Lambert	Pompe électrique	616.24 \$
Gilles Roger	Remboursement dépôt de salle	50.00 \$
Réjean Laroche	Remboursement de taxes payées en trop	284.34 \$
Opération Nez Rouge	Subvention	100.00 \$
Michel Dubois	Garde - travaux publics	65.00 \$
S.S.Q. Groupe financier	Cotisation - assurances	5 321.21 \$
Hydro-Québec	Électricité	4 484.66 \$
Service de cartes Desjardins	Essence et diesel	1 159.14 \$
Christian Côté	Garde - travaux publics	65.00 \$
Denise Olivier	Salaire - bibliothèque	300.00 \$
Pitney Works	Frais de retard	16.90 \$
Postes Canada	Frais de poste - Apollinairois	312.40 \$
Hydro-Québec	Électricité	2 606.66 \$
Hydro-Québec	Électricité	30.21 \$
Pierre Demers	Garde - travaux publics	65.00 \$
GazMétro	Gaz - caserne	7.90 \$
Supérieur Propane	Propane - salle communautaire	1 476.78 \$
Hydro-Québec	Électricité	786.36 \$
Ultramar	Essence et diesel	1 852.16 \$
SAAQ	TPV du 28 octobre	4 061.73 \$
Encadrements Ste-Anne	Cocktail d'anniversaire	150.00 \$
Ultramar	Essence et diesel	1 007.55 \$



Denise Olivier	Salaire - bibliothèque	300.00 \$
Trésorier international Métallurgiste	Cotisation	597.31 \$
Jacques Martineau	Garde - travaux publics	65.00 \$
Carrefour des personnes âgées	Remboursement dépôt de salle	50.00 \$
Club des préretraités de Lotbinière	Remboursement dépôt de salle	50.00 \$
Télus	Téléphone	812.93 \$
Télus	Téléphone	1 702.59 \$
Postes Canada	Frais de poste - Apollinairois spécial	298.69 \$
SAAQ	TPV du 29 octobre	3 146.47 \$
SAAQ	TPV du 30 octobre	7 841.90 \$
L'Impériale	Essence et diesel	3 216.98 \$
Petite caisse	Renflouement	225.88 \$
Total des comptes payés pour le mois d'octobre 2008 :		53 211.52 \$

Comptes payés Service des Loisirs - sept. & octobre

Marie-Josée Laverdière	Remboursement tournoi U-10	57.68 \$
Anthony Bergeron	Arbitre Soccer	94.00 \$
Gabriel Jobidon	Arbitre Soccer	85.00 \$
Guillaume Côté	Arbitre Soccer	44.00 \$
Keven Martineau	Arbitre Soccer	24.00 \$
Laurence Jobidon	Arbitre Soccer	125.00 \$
Maxime Caron	Arbitre Soccer	46.00 \$
Maxime Morin	Arbitre Soccer	149.00 \$
Maxime Ouellet	Arbitre Soccer	66.00 \$
Pier-Alexandre Roger	Arbitre Soccer	90.00 \$
Samuel Dubois	Arbitre Soccer	72.00 \$
François Gentes	Arbitre Soccer	20.00 \$
Sébastien Rousseau	Arbitre Soccer	70.00 \$
Tony Roger	Arbitre Soccer	178.00 \$
Yann Lemay	Arbitre Soccer	84.00 \$
Angela Bergeron	Arbitre Soccer	20.00 \$
David Prévèreau	Arbitre Soccer	42.00 \$
Jean-Philippe Demers	Arbitre Soccer	82.00 \$
James Campeau	Arbitre Soccer	28.00 \$
Mathieu Marmen	Arbitre Soccer	22.00 \$
Olivier Dubois	Arbitre Soccer	44.00 \$
Samantha Côté	Arbitre Soccer	18.00 \$
Samuel Dubois	Responsable des arbitres	450.00 \$
Ligue de soccer Lotbinière	Formation entraîneurs et arbitres	835.28 \$
Association de soccer St-Étienne	Remboursement joueurs AA	455.00 \$
Julie Leclerc	Remboursement - cours d'arts plastiques	65.00 \$
Line Bernard	Remboursement - cours d'arts plastiques	65.00 \$
Valérie Noël	Remboursement volley-Ball	40.00 \$
Ginette Normand	Remboursement cours (Abdos-dos)	45.00 \$
Vanessa Michaud	Remboursement Cardio-Poussette	90.00 \$
Mario Veillette	Équipement de soccer	19.18 \$
Pascale Chavarie	Professeur cours de peinture	1 530.00 \$
Caroline Caron	Professeur cours de conditionnement physique	6 055.00 \$
Réjean Grenier	Professeur cours de karaté	2 188.75 \$
Jérôme Tremblay	Professeur cours de Tai-chi	1 244.00 \$
Diane Carré	Professeur cours de danse plaisirs latino	1 147.50 \$
Total des comptes payés des loisirs pour les mois de sept. et octobre 2008:		15 690.39 \$



Comptes à Payer - Octobre

Accessoires à incendies de Québec	Air pack	15.80 \$
Architectes Fontaine et Gauthier	Expertise de la toiture de la salle communautaire	1 179.48 \$
Aréo-Feu	Bottes, gants, cagoules, etc. - service incendies	892.02 \$
Aubert & Marois ltée	Massif de béton pour filets	564.38 \$
Avensys	Tube de pompe	82.13 \$
Bayard Jeunesse - Les Débrouillards	Renouvellement de revue - biblio.	76.70 \$
Cathy Bergeron	Remboursement de frais de déplacement	25.20 \$
Bergeron, Larochelle, Société de Notaires	Vente de la propriété 11, rue Industrielle	986.56 \$
Béton Laurier inc.	Heures de pelle - rue des Merles et des Bouleaux	1 168.26 \$
Bodycote	Analyses d'eau	627.59 \$
BuroPlus	Papeterie	26.31 \$
Louise Camiré	Remboursement de frais de déplacement	33.60 \$
Carquest	Pièces et accessoires	160.70 \$
CGER	Location camion ordures et entretien	7 249.68 \$
CER Turmel enr.	Pièce pour salle	69.53 \$
COLBO	Réparer les clôtures	655.35 \$
Construction Jean Breton inc.	Ajouts de luminaires	233.88 \$
Constructo Séao	Appel d'offres - salle communautaire	56.44 \$
Cordonnerie Touche-à-tout	Par-dessus en caoutchouc	39.44 \$
Distribution A.B.R.	Lame diamante 14"	337.50 \$
Distribution Brunet inc.	Grilles	1 543.23 \$
Dumas	Sommier	101.53 \$
Dura-Lignes inc.	Lignage	2 765.44 \$
École nationale des pompiers	Formation	529.00 \$
Entreprises Lévisiennes inc.	Pavage, rehaussement et couche de correction	127 655.51 \$
EIRS	Service de réception des alarmes	108.37 \$
Ernest Joubert inc.	Laser de canalisation et équipement voirie	592.59 \$
Fabrique de St-Apollinaire	Messes et cartes d'offrandes	24.00 \$
Fortier 2000 ltée	Prolongement de la rue des Bouleaux	8 347.31 \$
Gaétan Bolduc & associés inc.	Vérification trouble réservoir des Lilas	962.15 \$
Groupe financier AGA	Frais de publication - avis public	40.45 \$
IGA	Divers achats pour réunion et autres	23.82 \$
Impressions G.L.	Papier bleu, Apollinairois, plaque et estampe	1 743.46 \$
Journal de Québec	Appel d'offres - vente d'équipement	474.08 \$
Labrador	Eau	109.81 \$
Anne-Marie Lachance	2e prix - concours de photos 2008	75.00 \$
Dany Lamontagne	Remboursement - frais de déplacement et achats	684.92 \$
Stéphane Laroché	Remb. achat de chaussures de sécurité	150.00 \$
L. Delisle inc.	Heures de niveleuse	3 657.15 \$
Letrage Rémi Gagné	Collants : hors service	45.15 \$
Linde	Location de bouteilles	24.16 \$
Location LPL inc.	Filtre pour plaque vibrante	74.50 \$
Jacques Martineau	Remb. achat de chaussures de sécurité	150.00 \$
Mélanie Martineau	1er prix - concours de photos 2008	175.00 \$
Medimage	Tag de rassemblement	27.09 \$
Ginette Moreau	Remboursement de frais de déplacement	202.32 \$
M.R.C. de Lotbinière	Quote-part et composteurs domestiques	15 855.92 \$
Municipalité de Laurier-Station	Quote-part	3 565.08 \$
Papeterie Lobi enr.	Cartouches d'encre	62.06 \$
Placide Martineau inc.	Évier pour la salle com. et cadenas	706.39 \$
Pneu Club 600 inc.	Pneus, tube et extra	254.27 \$
Poly-Énergie inc.	Honoraires d'entretien	756.15 \$
Pompe Ste-Foy	Tuyau de chauffage - étangs	28.79 \$
PG Govern	Formation	903.00 \$
PSC	Meule à tronçonner	104.41 \$
Quincaillerie 2000 enr.	Pièces et accessoires	609.13 \$
Ray-Car	Pierre concassée	2 169.37 \$



Réal Huot	Prolongement rue des Bouleaux et pièces	10 999.97 \$
Réseau Biblio	Livres pour bibliothèque	118.52 \$
Sanford Evans Research Group	Livres pour la SAAQ	102.90 \$
Services Frimas inc.	Réparation système de chauffage	101.03 \$
Services JAG	Inspection véhicules & vignettes de conformité	716.76 \$
SNC - Lavalin	Assistance technique aux travaux publics	2 712.33 \$
Soudures J.M. Chantal inc.	Conteneurs à déchets	5 869.50 \$
Sports Loisirs	Poteaux et rallonges	18 906.57 \$
Stelem	Tube pour mesurer le débit de l'eau	118.52 \$
Sandra Talbot	3e prix - concours de photos 2008	50.00 \$
Téléphonie Bonne ligne	Renouvellement du contrat de service	758.52 \$
Underwriter's Laboratories of Canada	Attestation de performance	2 596.13 \$
Veolia	Pomper puisards de rues	5 764.14 \$
Ville de Lévis	Recharges de bouteilles d'air	81.27 \$
Vitrierie Bergeron	Base de métal pour miroirs	31.60 \$
Wolseley	Compteurs d'eau, pièces et outillage	1 557.25 \$
Xérox	Photocopieur	59.15 \$

Total des comptes à payer pour le mois d'octobre 2008 : 240 325.32 \$

14101-11-2008
point no 6

TRANSFERTS DE CRÉDITS

IL EST PROPOSÉ PAR : Bernard Ouellet, conseiller no 6
ET RÉSOLU par le conseil municipal :

Que les crédits suivants soient transférés et que les comptes ci-après énumérés soient renfloués.

LES DÉPENSES	DÉBIT	CRÉDIT
ADMINISTRATION		
ELUS - FORMATION ET PERFECTIONNEMENT	250.00 \$	
ELUS - FONDS DE RETRAITE		250.00 \$
ADMINISTRATION - DÉPENSE DE COMMUNICATION	3 000.00 \$	
ADMINISTRATION - SERVICE PROFESSIONNEL	3 500.00 \$	
ADMINISTRATION - SERVICE COMPTABLE	250.00 \$	
ADMINISTRATION - INFORMATIQUE	600.00 \$	
ADMINISTRATION - FRAIS DE BANQUE	500.00 \$	
ADMINISTRATION - ENT. & REP. ÉQUIPEMENT	1 200.00 \$	
ADMINISTRATION - ENT. & REP. BÂTIMENT		9 050.00 \$
ÉLECTION - RÉMUNÉRATION	8 955.00 \$	
ÉLECTION - CONTRIBUTION EMPLOYEUR	561.00 \$	
ÉLECTION - FRAIS DE POSTE	1 691.00 \$	
ÉLECTION - PUBLICITÉ	60.00 \$	
ÉLECTION - ALIMENTS & REPAS	410.00 \$	
ÉLECTION - PAPETERIE	600.00 \$	
ADMINISTRATION - ENT. & REP. BÂTIMENT		12 277.00 \$
ENTRAIDE - ASSURANCES	235.00 \$	
ADMINISTRATION - ASSURANCES		235.00 \$
TOTAL-ADMINISTRATION	21 812.00 \$	21 812.00 \$
SÉCURITÉ INCENDIE		
POMPIERS - DÉPENSE DE COMMUNICATION	500.00 \$	
POMPIERS - VETEMENTS	1 500.00 \$	
POMPIERS - PIÈCES & ACCESSOIRES		2 000.00 \$
TOTAL-SÉCURITÉ INCENDIE	2 000.00 \$	2 000.00 \$
VOIRIE MUNICIPALE		
VOIRIE - FRAIS POSTE & TRANSPORT	50.00 \$	
VOIRIE - SERV. PROF. SCIENT. & GÉNIE	3 000.00 \$	



VOIRIE - IMMATRICULATION	150.00 \$	
VOIRIE - COTISATION ET ABONNEMENT	30.00 \$	
VOIRIE - LOCATION MACHINERIE	200.00 \$	
VOIRIE - HUILE À CHAUFFAGE	1 100.00 \$	
VOIRIE - PIÈCES & ACCESSOIRES	400.00 \$	
VOIRIE - ASSURANCE DÉDUCTIBLE	250.00 \$	
VOIRIE - FORMATION		600.00 \$
VOIRIE - PRODUITS CHIMIQUES		3 580.00 \$
VOIRIE - VÊTEMENT		1 000.00 \$
SIGNALISATION - PIÈCES & ACCESSOIRES	1 300.00 \$	
SIGNALISATION - LIGNAGE		1 300.00 \$
TOTAL - VOIRIE MUNICIPALE	6 480.00 \$	6 480.00 \$

HYGIÈNE DU MILIEU

AQUEDUC - FRAIS DE POSTE	30.00 \$	
AQUEDUC - DÉPENSE DE COMMUNICATION	250.00 \$	
AQUEDUC - ENT. & REP. BÂTIMENT & TERRAIN	400.00 \$	
AQUEDUC - PRODUITS CHIMIQUES	1 000.00 \$	
AQUEDUC - ÉLECTRICITÉ	3 000.00 \$	
AQUEDUC - ENT. & REP. ÉQUIPEMENT		4 680.00 \$
TOTAL-HYGIÈNE DU MILIEU	4 680.00 \$	4 680.00 \$

TRAITEMENT DES EAUX USÉES

ÉTANG - SERV. PROF. SCIENT. & GÉNIE	1 200.00 \$	
ÉTANG - ENT. & RÉP. BÂTIMENT		1 200.00 \$
TOTAL-TRAITEMENT DES EAUX USÉES	1 200.00 \$	1 200.00 \$

DÉCHETS DOMESTIQUES

ORDURES - OUVERTURE DU SITE D'ENFOUISSEMENT	300.00 \$	
ORDURES - ENT. & REP. VÉHICULES	2 000.00 \$	
ORDURES - PIÈCES & ACCESSOIRES	100.00 \$	
ORDURES - RÉCUPÉRATION DES PNEUS		1 800.00 \$
ORDURES - ASSURANCES		560.00 \$
ORDURES - ARTICLE DE NETTOYAGE		40.00 \$
ORDURES SUPPL. CONTRIBUTION SUPPLÉMENTAIRE	600.00 \$	
ORDURES SUPPL. ASSURANCES COLLECTIVES		600.00 \$
TOTAL-DÉCHETS DOMESTIQUES	3 000.00 \$	3 000.00 \$

AMÉNAGEMENT, URBANISME & DÉVELOPPEMENT

URBANISME - FORMATION	1 000.00 \$	
URBANISME - ESSENCE	300.00 \$	
URBANISME - ENT. & RÉP. ÉQUIPEMENT		1 300.00 \$
PARC IND. - INFRASTRUCTURE	800.00 \$	
PARC IND. - DÉPENSE DE COMMUNICATION		800.00 \$
HORTICULTURE - REER COLLECTIF	15.00 \$	
HORTICULTURE - ACHAT D'ARBRES & PLANTS	2 650.00 \$	
HORTICULTURE - RÉMUNÉRATION		2 350.00 \$
HORTICULTURE - CONTRIBUTION EMPLOYEUR		315.00 \$
TOTAL-AMÉNAGEMENT & URBANISME	4 765.00 \$	4 765.00 \$

SALLE COMMUNAUTAIRE

SALLE COMM. - RÉMUNÉRATION	2 000.00 \$	
SALLE COMM. - REER COLLECTIF	100.00 \$	
SALLE COMM. - CONTR. L'EMPLOYEUR	200.00 \$	
SALLE COMM. - DÉPENSE DE COMMUNICATION	100.00 \$	
SALLE COMM. - PRODUITS CHIMIQUES	1 500.00 \$	
SALLE COMM. - PIÈCES & ACCESSOIRES	250.00 \$	
SALLE COMM. - ÉLECTRICITÉ	200.00 \$	
SALLE COMM. - ENT. & REP. BÂTIMENT		4 350.00 \$
TOTAL-SALLE COMMUNAUTAIRE	4 350.00 \$	4 350.00 \$

**LOISIRS**

LOISIRS - DÉPENSE DE COMMUNICATION	500.00 \$	
LOISIRS - DÉPENSE DE PUBLICITÉ	500.00 \$	
LOISIRS - INFORMATIQUE	335.00 \$	
LOISIRS - FORMATION	100.00 \$	
LOISIRS - ENT. & RÉP.INFRASTRUCTURE	1 200.00 \$	
LOISIRS - ESSENCE	100.00 \$	
LOISIRS - PAPETERIE	250.00 \$	
LOISIRS - PUBLICITÉ		1 750.00 \$
LOISIRS - ÉQUIPEMENT		1 235.00 \$
TOTAL-LOISIRS	2 985.00 \$	2 985.00 \$

TERRAIN DE JEUX

TDJ - MÉNAGE	20.00 \$	
TDJ - MATÉRIEL & ÉQUIPEMENT	20.00 \$	
TDJ - CHANDAILS	675.00 \$	
TDJ - CONTRIBUTION DE L'EMPLOYEUR		475.00 \$
TDJ - ÉPICERIE		240.00 \$
TOTAL- TERRAIN DE JEUX	715.00 \$	715.00 \$

PETIT COLLÈGE

PETIT COLLÈGE - DÉPENSE DE COMMUNICATION	30.00 \$	
PETIT COLLÈGE - ÉLECTRICITÉ	200.00 \$	
PETIT COLLÈGE - ASSURANCES		230.00 \$
TOTAL- PETIT COLLÈGE	230.00 \$	230.00 \$

BIBLIOTHÈQUE

BIBLIO. DÉPENSES PUBLICITÉ	300.00 \$	
BIBLIO. PAPETERIE	200.00 \$	
BIBLIO. ENT. & RÉP. MACH. & OUTILLAGE		500.00 \$
TOTAL- BIBLIOTHÈQUE	500.00 \$	500.00 \$

GRAND TOTAL	47 952.00 \$	47 952.00 \$
--------------------	---------------------	---------------------

14102-11-2008
point no 7a

LOT 3 387 584 – AUTORISATION CPTAQ

ATTENDU QUE le requérant désire acquérir une parcelle de terrain d'environ 9300 m² (100 000 pi²) provenant du lot 3 387 584 du cadastre du Québec situé sur la rue Industrielle;

ATTENDU QUE cette parcelle de terrain se situe dans la zone protégée par la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec (LPTAAQ);

ATTENDU QUE le requérant doit obtenir l'appui de la Municipalité pour déposer une demande auprès de la CPTAQ pour être autorisé à détacher cette parcelle de terrain du lot 3 387 584 et y construire un bâtiment industriel;

ATTENDU QUE le requérant est une compagnie qui conçoit des systèmes interactifs d'alimentation automatisée pour l'industrie porcine;

ATTENDU QU'il existe des espaces appropriés hors de la zone agricole de la municipalité pour les fins visées par la demande, mais l'usage prévu est une industrie associée aux activités agricoles en référence au règlement de zonage de la Municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le conseil municipal recommande à la CPTAQ d'accepter cette demande d'autorisation pour les motifs ci-après exposés :



- L'implantation de ce nouvel usage en zone agricole n'empêchera pas les entreprises agricoles de s'implanter ou de s'étendre puisque l'emplacement projeté ne pose aucune contrainte aux distances séparatrices aux odeurs.
- Le requérant est une compagnie qui œuvre dans la haute technologie au service de l'industrie porcine et qui a pour mission d'accroître la rentabilité des élevages et de contribuer au développement durable de cette production.
- D'après la carte du potentiel agricole des sols de la MRC de Lotbinière, le lot visé par la demande et les lots avoisinants sont de type bon et médiocre.
- L'utilisation de ce terrain à des fins agricoles est restreinte considérant la présence d'un cours d'eau (branche no 25 de la rivière des Moulanges).
- Aucune activité agricole n'est exercée sur la propriété visée par la demande ni sur celles adjacentes.
- La propriété visée par la demande est adossée au parc industriel de Saint-Apollinaire, soit à la limite du périmètre urbain.
- L'ajout de cette construction en bordure de l'autoroute Jean Lesage apportera des retombées de taxes à la Municipalité en plus de donner une excellente visibilité au requérant.

Adopté à l'unanimité

14103-11-2008
point no 7b

DÉROGATION MINEURE – LOT 4 122 070

ATTENDU QUE le requérant est le propriétaire des lots 4 122 070 et 4 177 931 du cadastre du Québec dans la zone 8 A situé sur la rue Laurier;

ATTENDU QUE le requérant a fait une demande de dérogation mineure numéro 2008-059 suite à une demande de permis de lotissement numéro 2008-015 à la municipalité;

ATTENDU QU'un des deux lots à lotir est un lot partiellement enclavé ayant une façade de 15.25 mètres;

ATTENDU QUE le règlement de lotissement numéro 591-2007 ne permet pas de lot partiellement enclavé pour des propriétés non desservies ni par l'aqueduc et ni par l'égout;

ATTENDU QU'un avis public de dérogation mineure a été publié le 15 octobre 2008;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du règlement sur les dérogations mineures numéro 595-2007 et du règlement de lotissement 591-2007;

ATTENDU QUE le CCU recommande la présente résolution;

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU par le conseil municipal

Que la demande de dérogation mineure numéro 2008-059 soit acceptée telle que présentée.

Adopté à l'unanimité

14104-11-2008
point no 7c

PIIA AUTOROUTE 20 – LOT 3 383 509 – CHEMIN BOURRET

ATTENDU QUE le requérant est locataire d'une partie du lot 3 383 509 du cadastre du Québec dans la zone 12 A situé sur le chemin Bourret;

ATTENDU QUE le requérant a fait une demande de permis numéro 2008-385 afin d'installer une enseigne publicitaire en bordure de la ligne latérale gauche de la propriété;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 594-2007, du règlement de zonage numéro 590-2007 ainsi qu'aux règlements du zonage agricole et du ministère des Transports du Québec;

ATTENDU QUE le CCU recommande la présente résolution :



IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU par le conseil municipal

Que les travaux soient accordés comme demandé dans la demande de permis numéro 2008-385.

Adopté à l'unanimité

14105-11-2008
point no 7d

DÉROGATION MINEURE – 46, RUE DE L'ÉGLISE

ATTENDU QUE le requérant est propriétaire du lot 3 384 763 du cadastre du Québec, d'une superficie de 814.2 m², situé au 46, rue de l'Église, dans la zone 154 R;

ATTENDU QUE le requérant a fait une demande de dérogation mineure numéro 2008-057 afin de rendre conforme la marge de recul latérale de 0.7 mètre du garage;

ATTENDU QUE la norme minimale prescrite au règlement de zonage 590-2007 pour la marge de recul latérale d'un garage détaché est de 1 mètre;

ATTENDU QU'un permis a été accordé par résolution du conseil, le 7 juillet 2008, portant le numéro 14005-07-2008 et qu'à la demande le projet était conforme à nos règlements municipaux;

ATTENDU QUE lors des travaux, l'implantation du garage est devenue dérogatoire;

ATTENDU QU'un avis public de dérogation mineure a été publié le 15 octobre 2008;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu des règlements sur les dérogations mineures numéro 595-2007 et de zonage numéro 590-2007;

ATTENDU QUE le CCU recommande la présente résolution;

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU par le conseil municipal

Que la demande de dérogation mineure numéro 2008-057 soit accordée telle que présentée.

Adopté à l'unanimité

14106-11-2008
point no 7e

DÉROGATION MINEURE – 99, RUE DE LA PISCINE

ATTENDU QUE le requérant est propriétaire du lot 3 388 860 du cadastre du Québec, d'une superficie de 660.9 m² dans la zone 28 A, situé au 99, rue de la Piscine;

ATTENDU QUE le requérant a fait une demande de permis numéro 2008-441 afin de faire un agrandissement résidentiel de 32.39 m² en façade;

ATTENDU QUE la marge de recul avant, du côté de la rue de la Promenade, suite à l'agrandissement sera de 3.19 mètres;

ATTENDU QUE la norme minimale pour la marge de recul avant prescrite pour cette zone est de 6 mètres;

ATTENDU QUE le propriétaire a fait une demande de dérogation mineure numéro 2008-056 à la Municipalité;

ATTENDU QU'un avis public de dérogation mineure a été publié le 15 octobre 2008;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu des règlements sur les dérogations mineures numéro 595-2007 et de zonage numéro 590-2007;



ATTENDU QUE le CCU recommande la présente résolution;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU par le conseil municipal

Que la demande de dérogation mineure numéro 2008-056 soit acceptée telle que présentée.

Adopté à l'unanimité

14107-11-2008
point no 7f

DÉROGATION MINEURE – 658, CHEMIN BOURRET

ATTENDU QUE le requérant est propriétaire du lot rénové 3 383 482 d'une superficie de 2786.8 m² dans la zone 10 A, situé au 658, chemin Bourret;

ATTENDU QUE le propriétaire a fait une demande de dérogation mineure numéro 2008-058 suite à une demande de permis numéro 2008-454 à la Municipalité;

ATTENDU QUE la marge de recul avant actuelle est de 10.22 mètres et que suite aux travaux d'agrandissement projetés, la marge de recul avant sera de 8.5 mètres;

ATTENDU QUE la norme minimale pour la marge de recul avant prescrite pour cette zone est de 10 mètres;

ATTENDU QU'un avis public de dérogation mineure a été publié le 15 octobre 2008;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu des règlements sur les dérogations mineures numéro 595-2007 et de zonage numéro 590-2007;

ATTENDU QUE le CCU recommande la présente résolution;

IL EST PROPOSÉ PAR : Mario Côté, conseiller no 5
ET RÉSOLU par le conseil municipal

Que la demande de dérogation mineure numéro 2008-058 soit acceptée telle que présentée.

Adopté à l'unanimité

14108-11-2008
point no 7g

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGL. DE ZONAGE POUR AJOUTER LA CLASSE D'USAGE C-3

Avis de motion est par les présentes donné par Léopold Rousseau, conseiller no 1, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil, un règlement ayant pour effet de modifier le règlement de zonage numéro 590-2007 afin d'ajouter la classe d'usage C-3 – Véhicule motorisé dans la zone 105 I.

14109-11-2008
point no 7h

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 605-2008 MODIFIANT LE RÈGL. DE ZONAGE POUR AJOUTER LA CLASSE D'USAGE C-3

ATTENDU QU'en vertu des dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1), le conseil municipal peut modifier son règlement de zonage;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Apollinaire a procédé à la refonte globale de sa planification et de sa réglementation d'urbanisme au mois de décembre 2007;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande afin de permettre la classe d'usage C-3 – Véhicule motorisé dans la zone 105 I;

ATTENDU QUE la classe d'usage C-3 était autorisée dans le règlement de zonage précédent;



ATTENDU QUE les modifications dans le présent amendement ont été recommandées par le comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 3 novembre 2008, par Léopold Rousseau, conseiller no 1;

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

Qu'un premier projet de règlement portant le no 605-2008 soit et est adopté et qu'il soit décrété par règlement ce qui suit.

ARTICLE 1

La grille des spécifications de la zone 105 I à l'annexe 2 du règlement de zonage no 590-2007 est abrogée et remplacée par la grille suivante :

Annexe 2 au règlement de zonage no 590-2007 **Grille des spécifications**

		Zone 105I	
Classe d'usages		Classe d'usages	
H-1	Unifamiliale isolée	I-1	Industrie X
H-2	Unifamiliale jumelée	I-2	Industrie contraignante X
H-3	Bifamiliale isolée	I-3	Extractive
H-4	Multifamiliale (3 et +)	P-1	Communautaire
H-5	Maison mobile	P-2	Parc et espace vert X
C-1	Accommodation	R-1	Récréation extensive X
C-2	Détail, administration et service	R-2	Récréation intensive
C-3	Véhicule motorisé X	A-1	Agriculture
C-4	Poste d'essence / Station-service	A-2	Agriculture sans élevage
C-5	Contraignant X	Usage spécifiquement permis Note 1	
C-6	Restauration	Usage spécifiquement prohibé Note 2	
C-7	Débit de boisson		
C-8	Hébergement champêtre		
C-9	Hébergement d'envergure		
C-10	Érotique		
C-11	Commerce de gros et entreposage int. X		
C-12	Commerce particulier		
Note:			
1. Piste d'aviation.			
2. CUBF 201, 2082, 2083, 22, 37, et 38.			

X: Signifie que l'usage est autorisé sous réserve des dispositions d'interprétation de la grille des spécifications.

NB: Compléter l'information par l'application des dispositions contenues au règlement de zonage et à l'annexe 3 portant sur les usages.

Normes		Référence particulière (à titre indicatif)	
Marge de recul avant minimale (m)	10	PIIA	X
Marge de recul latérale min. (m) 1 ^{ère}	4	Contrainte naturelle	
Somme des marges latérales min. (m)	8	Contrainte anthropique	
Marge de recul arrière min. (m)	8		
Hauteur max. (m)	12		

Amendement :	
602-2008	
605-2008	

Note :	

Adopté à l'unanimité



14110-11-2008
point no 8a

ACHAT DU LOT 3 384 821

ATTENDU QUE la Municipalité planifie l'implantation d'infrastructures de loisirs sur des terrains en bordure de la route 273, près du garage municipal;

ATTENDU QU'une promesse d'achat a été signée le 31 octobre 2008 entre la Municipalité et Monsieur Jean-Claude Lafleur, pour le lot 3 384 821 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 199 575 pi²;

ATTENDU QUE 1.20 \$ du pied carré a été retenu comme base de transaction pour ce terrain;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU par le conseil municipal :

Que la Municipalité achète le lot 3 384 821 du cadastre du Québec, appartenant à Monsieur Jean-Claude Lafleur au montant de 239 490 \$ conditionnellement à l'acceptation d'un règlement d'emprunt pour l'achat de ce terrain.

Que la mairesse et la directrice générale soient autorisées à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Apollinaire les actes relatifs à cette transaction.

Adopté à l'unanimité

14111-11-2008
point no 8b

ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT AYANT POUR EFFET DE FAIRE L'ACHAT DE TERRAINS

ATTENDU QUE la municipalité planifie l'implantation d'infrastructures de loisirs sur des terrains en bordure de la route 273, près du garage municipal;

ATTENDU QUE des promesses d'achat ont été signées conditionnellement à l'acceptation du règlement d'emprunt pour les lots 3 334 445, 3 688 376 & 3 384 821 appartenant à 9069-4613 Québec inc., M. Éric Bradette et M. Jean-Claude Lafleur;

ATTENDU QUE 1.05 \$ du pied carré, taxes en sus, a été établi pour les propriétés de 9069-4613 Québec inc. et M. Éric Bradette, ce qui représente un montant approximatif de 123 857 \$ taxes en sus;

ATTENDU QUE 1.20 \$ du pied carré, a été établi pour la propriété de M. Jean-Claude Lafleur, ce qui représente un montant approximatif de 239 490 \$;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 6 octobre 2008, par Mario Côté, conseiller no 5;

IL EST PROPOSÉ PAR : Mario Côté, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

d'adopter le règlement no 604-2008 décrétant un emprunt et une dépense de 400 000 \$ incluant toutes taxes pour l'achat de terrains.

Adopté à l'unanimité

14112-11-2008
point no 9a

RAPPORT SUR LA SITUATION DES ACTIVITÉS DU SERVICE DES INCENDIES POUR LE MOIS D'OCTOBRE 2008

IL EST PROPOSÉ PAR : Mario Côté, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité :

De prendre acte du rapport du service de sécurité incendie pour le mois d'octobre :

ALARME INCENDIE : ----- 2
DÉSINCARCÉRATION / ACCIDENT DE LA ROUTE----- 1
TOTAL APPELS URGENCE :----- 3



VÉRIFICATION : -----3
PERMIS DE FEU : -----5
PRATIQUE : -----3

Adopté à l'unanimité

14113-11-2008
point no 10a

AUTORISATION AU CLUB DES PLAINES DE CIRCULER SUR LE RANG ST-LAZARE OUEST

ATTENDU QUE le Club des Plaines a fait une demande écrite à la Municipalité afin de leur permettre de circuler aux abords du rang St-Lazare Ouest sur une distance d'environ 0,4 km;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jacques Fortier, conseiller no 3
ET RÉSOLU par le conseil municipal :

D'autoriser le Club des Plaines à circuler, en motoneiges, aux abords du rang St-Lazare Ouest, à partir du terrain appartenant à Christian Drouin, portant le numéro de lot 3 384 695, jusqu'au sentier existant situé dans la ligne de terrain de Messieurs Léopold Rousseau et Bruno Pelletier, pour la saison 2008/2009.

La circulation devra se faire le long du rang, côté sud, afin d'éviter de traverser des entrées privées. En aucun temps, il n'est permis de circuler dans les fossés;

Qu'une signalisation routière adéquate de traverse de motoneiges soit installée aux endroits appropriés.

Adopté à l'unanimité

14114-11-2008
point no 10b

AUTORISATION AU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DES RÉGIONS

ATTENDU QUE la Municipalité désire mettre à normes ses installations de production d'eau potable et procéder à l'aménagement et au raccordement d'un nouveau puits, soit le puits Bois-Joly 2;

ATTENDU QUE pour ce faire, il est nécessaire de présenter une résolution au ministère des Affaires municipales et des Régions;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jacques Fortier, conseiller no 3
ET RÉSOLU par le conseil municipal

D'autoriser SNC-Lavalin à présenter le projet. Nous confirmons l'engagement de la Municipalité à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet.

Adopté à l'unanimité

14115-11-2008
point no 10c

RÉCUPÉRATION DES PLASTIQUES AGRICOLES

CONSIDÉRANT QUE le syndicat de l'UPA Centre de Lotbinière, appuyé par la fédération de l'UPA de Lotbinière-Mégantic, a proposé un projet pilote de récupération des plastiques agricoles pour une durée d'un an ;

CONSIDÉRANT QUE les productrices et producteurs agricoles sont sensibilisés et mobilisés pour récupérer les plastiques agricoles, ainsi que les sacs de moulée en plastique selon un protocole préétabli;

CONSIDÉRANT QUE le comité de cogestion sur l'enfouissement sanitaire de la MRC de Lotbinière approuve le projet et finance les sacs troués, ainsi que les autocollants distinctifs pour l'identification des bacs de 360 L utilisés pour la récupération des plastiques agricoles;



CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Apollinaire approuve le projet pilote permettant la réduction de l'enfouissement d'une matière recyclable;

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU par le conseil municipal

D'appuyer le projet de récupération des plastiques agricoles selon les ententes suivantes :

- En demandant à notre régie de négocier avec VIA, le montant de récupération des plastiques agricoles en même temps et aux mêmes termes que la collecte sélective;
- En assumant les frais relatifs à la récupération des plastiques agricoles.

Adopté à l'unanimité

14116-11-2008
point no 10d

NOMINATION EN VERTU DE L'ARTICLE 35 DE LA LOI SUR LES COMPÉTENCES MUNICIPALES

ATTENDU QUE les rôles et responsabilités des inspecteurs agraires ont été abrogés et sont remplacés par la section IV de la Loi sur les compétences municipales;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 35 de la LCM, la Municipalité doit nommer une personne désignée pour tenter de régler les mésententes entre propriétaires de terrain dans la zone agricole relativement aux clôtures et fossés mitoyens, ainsi qu'aux fossés de drainage et aux découverts;

ATTENDU QUE la Municipalité désire étendre la compétence de la personne désignée à l'ensemble des propriétaires de son territoire;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite prévoir la rémunération et les frais admissibles de la personne désignée;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU par le conseil municipal

De nommer l'inspecteur municipal à titre de personne désignée, avec tous les pouvoirs prévus à la section IV de la Loi sur les compétences municipales selon les tarifs suivants :

1. Ouverture de dossier : 50 \$
2. Travail de la personne désignée (vacation des lieux, bureau de la publicité des droits, préparations et transmission des rapports, ordonnance, etc.) 35 \$ / heure
3. Frais divers (services professionnels, avocats, agronomes, ingénieur, etc.) selon les coûts réels
4. Frais de déplacement : 0,42 \$ / kilomètre

Tous ces frais peuvent être indexés en fonction du taux de l'indice du prix à la consommation en vigueur.

Adopté à l'unanimité

14117-11-2008
point no 11a

AIDE FINANCIÈRE AU CENTRE DE LA PETITE ENFANCE JOLIBOIS

ATTENDU QUE le CPE Jolibois prépare occasionnellement des sorties éducatives dans le but de socialiser et stimuler les enfants;

ATTENDU QUE 50 enfants de la municipalité de Saint-Apollinaire fréquentent le CPE cette année;

ATTENDU QUE les sorties se font de plus en plus coûteuses et les familles ne se trouvent pas toujours en mesure de déboursier pour ces sorties;

ATTENDU QUE le Centre de la Petite Enfance Jolibois sollicite un appui financier de la part de la Municipalité afin de diminuer le coût familial des sorties;



IL EST PROPOSÉ PAR : Mario Côté, conseiller no 5
ET RÉSOLU par le conseil municipal :

D'accepter la demande d'aide financière du CPE et de leur accorder un montant de 500 \$.

Adopté à l'unanimité

14118-11-2008
point no 11b

CONTRIBUTION FINANCIÈRE AU HOCKEY MINEUR LOTBINIÈRE POUR L'ALBUM SOUVENIR

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une demande d'aide financière du Hockey mineur Lotbinière pour l'achat d'un espace publicitaire dans l'album souvenir;

CONSIDÉRANT QUE ce sport permet aux jeunes de se réaliser tant au niveau personnel que collectif, tout en s'amusant;

CONSIDÉRANT les nombreux déplacements et une organisation qui demande beaucoup de personnel avec une équipe de bénévoles, la cotisation des parents est passablement élevée;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU par le conseil municipal :

D'appuyer le Hockey mineur Lotbinière en achetant une publicité de 2/5 de page au coût de 250 \$ dans l'album souvenir des jeunes joueurs.

Adopté à l'unanimité

point no 11c

DISCOURS DE LA MAIRESSE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE AU 31 DÉCEMBRE 2007 – POINT D'INFORMATION

Une copie du rapport de la mairesse est remise à chacun des membres du conseil et sera distribuée gratuitement à tous les citoyens de la municipalité de Saint-Apollinaire via L'Apollinairois. Les lecteurs y retrouveront le discours de Mme Ginette Moreau, mairesse de la Municipalité, ainsi que la situation financière actuelle 2008, la liste des contrats octroyés et les indicateurs de gestion 2007.

14119-11-2008
point no 12a

COCKTAIL BÉNÉFICE 2008

ATTENDU QUE le Club Lions requiert, pour son cocktail-bénéfice du 7 novembre 2008, une page intérieure prévoyant le partenariat municipal à cette activité;

IL EST PROPOSÉ PAR : Mario Côté, conseiller no 5
ET RÉSOLU par le conseil municipal :

De contribuer pour un montant de 300 \$ pour la publicité dans le bottin du cocktail-bénéfice et de l'acquisition de 8 cartes au coût de 480 \$, pour un total de 780 \$ en guise de don pour cet organisme.

Adopté à l'unanimité

14120-11-2008
point no 12b

CHEVALIERS DE COLOMB – 20^E ANNIVERSAIRE DE FONDATION

ATTENDU QUE les membres des Chevaliers de Colomb de Saint-Apollinaire célébreront, le 15 novembre prochain, leur 20^e anniversaire de fondation;

ATTENDU QUE pour l'occasion, ils souhaiteraient que le vin d'honneur qui sera servi aux convives lors de cette soirée soit offert par la Municipalité;



IL EST PROPOSÉ PAR : Jacques Fortier, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accorder aux Chevaliers de Colomb de St-Apollinaire un montant de 250 \$ afin de payer le vin d'honneur lors de leur soirée du 15 novembre prochain.

Adopté à l'unanimité

14121-11-2008
point no 12c

INSCRIPTION AU SOUPER DES GENS D'AFFAIRES DE LOTBINIÈRE

ATTENDU QUE la 10^e édition du Souper des gens d'affaires de Lotbinière aura lieu le 11 novembre prochain;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jacques Fortier, conseiller no 3
ET RÉSOLU par le conseil municipal

De déléguer la mairesse Ginette Moreau, ainsi que les conseillers Bernard Ouellet, Jean-Pierre Lamontagne, Mario Côté et la conseillère Julie Rousseau, afin de représenter la municipalité de Saint-Apollinaire.

D'allouer un montant de 480 \$ pour cette activité, en plus des frais de déplacement.

Adopté à l'unanimité

14122-11-2008
point no 12d

ACHAT D'UN ESPACE PUBLICITAIRE DANS LE GUIDE DU CITOYEN DE LOTBINIÈRE

ATTENDU QUE les organismes de la MRC de Lotbinière se rassemblent pour participer à la 4^e édition du guide annuel d'information, le *Guide du citoyen de Lotbinière 2009*;

ATTENDU QUE ce guide, distribué gratuitement, permet aux organismes de présenter missions et activités et permet aux citoyens d'accéder avec facilité aux diverses ressources de son milieu à longueur d'année;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU par le conseil municipal :

De faire l'achat d'un espace publicitaire d'un seizième de page dans le *Guide du citoyen de Lotbinière 2009*, pour un coût de 55 \$.

Adopté à l'unanimité

14123-11-2008
point no 12e

ASSURANCES COLLECTIVES

CONSIDÉRANT le mandat confié au Groupe Financier AGA inc. (AGA) afin d'agir à titre de consultant pour la Municipalité dans le cadre du regroupement d'achats en assurance collective de Québec, Beauce, Portneuf, Mauricie, Laurentides;

CONSIDÉRANT qu'une seule compagnie a déposé une soumission;

CONSIDÉRANT l'analyse produite par AGA portant sur un contrat d'une durée maximum de soixante (60) mois, tel que prévu au devis;

CONSIDÉRANT les conclusions d'AGA;

CONSIDÉRANT la décision unanime des municipalités du regroupement face au choix de l'assureur à retenir;



IL EST PROPOSÉ PAR : Bernard Ouellet, conseiller no 6
ET RÉSOLU par le conseil municipal :

D'accepter la soumission de SSQ-Vie pour toutes les protections qui y sont prévues;

Que ce contrat soit pour une durée de soixante (60) mois maximum, sujet au renouvellement tel que prévu au devis, que leur mise en vigueur soit effective le 1^{er} janvier 2009, que les taux soient garantis jusqu'au 30 avril 2010 et les frais d'administration jusqu'à la fin des contrats (maximum 60 mois);

D'autoriser la ville de Saint-Georges à octroyer pour et au nom de notre municipalité le contrat indiqué ci-haut selon les dispositions de la Loi.

Que les taux et les primes pour chacune des protections soient pour les 16 premiers mois du contrat selon ce qui apparaît aux tableaux déposés par AGA.

Il est entendu que les primes peuvent varier en fonction du volume (c'est-à-dire des ajouts, des retraits ou des variations dans le nombre et la fonction des personnes adhérentes).

Adopté à l'unanimité

14124-11-2008
point no 13a

RÉCEPTION DE LA DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DE JULIE ROUSSEAU

ATTENDU QUE les membres du Conseil doivent déposer chaque année le formulaire de leur déclaration des intérêts pécuniaires afin de pouvoir siéger en toute légalité lors des séances du conseil municipal;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU par le conseil municipal

De recevoir le formulaire de déclaration des intérêts pécuniaires de madame Julie Rousseau.

Adopté à l'unanimité

14125-11-2008
point no 13b

ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR 2009

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU par le conseil municipal

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2009, qui se tiendront le lundi et qui débuteront à 19 h 30.

12 janvier 2009	2 février 2009
2 mars 2009	6 avril 2009
4 mai 2009	1 juin 2009
6 juillet 2009	10 août 2009
14 septembre 2009	5 octobre 2009
9 novembre 2009	7 décembre 2009

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale conformément à la loi qui régit la municipalité.

Adopté à l'unanimité



14126-11-2008
point no 16

CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité :

De clôturer la séance ordinaire le 3 novembre 2008, à 20 h 27.

Adopté à l'unanimité

Ginette Moreau,
Mairesse

Martine Couture,
Directrice générale/Secrétaire-trésorière
